

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 1^{er} décembre 2016

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni le jeudi 1^{er} décembre 2016 à 19 heures 30, à la salle communale d'Amfreville-les-Champs, sous la présidence d'Alain Lebouc, Maire.

Présents : Alain lebouc, Thierry Beaudou, Natacha Beaufiles, Catherine Benoits, Christian Dermont, Laurent Thafournel, Anthony Carlès et Céline Cantrel.

Absents excusés : Matthieu Claeys, Christophe Baudin et Jean-Marie Stravaux.

Pouvoirs : Christophe Baudin donne pouvoir à Alain Lebouc.
Matthieu Claeys donne pouvoir à Christian Dermont.
Jean-Marie Stravaux donne pouvoir à Natacha Beaufiles.

M. Thierry Beaudou est nommé secrétaire de séance.

Délibération

N°D2016-12-44

Parc Eolien.

Monsieur le Maire expose devant le conseil municipal, le projet d'implantation d'un parc éolien proposé par le Groupe VALECO, qui serait situé principalement au lieu-dit « Le Champtier du Moulin à Vent » au Sud du territoire de la commune d'Amfreville-les-Champs.

Le Groupe VALECO est un groupe français indépendant au capital de 11 192 751 € détenu à 36% par la Caisse des Dépôts et Consignations. Le Groupe VALECO est présent sur toute la chaîne d'un projet énergétique : développement, construction, exploitation, avec engagement de démantèlement de ces centrales en fin de cycle.

Les études qui ont été réalisées par le Groupe VALECO confirment la faisabilité d'un parc éolien. Le projet présenté au Conseil Municipal est constitué de 3 éoliennes d'une hauteur de 120 à 150 m pour une puissance totale de 9 MW. Les pistes de desserte seront reprises le plus possible sur celles existantes (privées ou communales). Le réseau électrique sera intégralement enterré.

Un tel projet répond aux objectifs gouvernementaux de réduction des gaz à effet de serre et au développement des énergies renouvelables.

Considérant le profil du Groupe VALECO, ses références et sa capacité à mener à bien ce type de projet,

Considérant la compatibilité du site étudié par le Groupe VALECO avec l'implantation d'éoliennes sous réserve du respect des contraintes locales,

Considérant qu'il est préférable que ce type de projet soit porté par un développeur unique afin d'en assurer la cohérence pour notre territoire,

Considérant les engagements pris par le Groupe VALECO auprès du Conseil Municipal en termes de respect de la Charte éolienne de la Communauté de Communes Plateau de Caux Fleur de Lin et d'aménagements arborés,

Considérant les retombées économiques potentielles pouvant bénéficier aux habitants de la commune, retombées liées à la fiscalité, les redevances locatives, les projets d'accompagnement et autres retombées indirectes de par l'activité générée,

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet, et en particulier :

- De se prononcer favorablement au projet éolien présenté et d'autoriser exclusivement le Groupe VALECO à mener toutes les démarches (notamment la consultation des services de l'Etat en vue de la construction de ce projet) ;
- **d'autoriser le Groupe VALECO à déposer toutes les demandes d'autorisations ;**
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation des études, au développement et au montage du projet.

A la demande du plus du tiers des membres du Conseil Municipal pour délibérer à bulletins secrets le résultat des votes, après dépouillement, se décline comme suit :

Vote pour un projet d'implantation d'un parc éolien :

Nombre de Votants : 8

Nombre de Votants par Pouvoir : 3

Nombre de Bulletins Pour : 6

Nombre de Bulletins Contre : 3

Nombre de Bulletins Nul : 2

Par 6 voix Pour, majorité absolue des suffrages exprimés, le conseil municipal délibère en faveur du projet d'implantation d'un parc de 3 éoliennes sur le territoire de la commune d'Amfreville-Les-Champs, projet présenté par le Groupe VALECO.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée 20 heures 15 et ont signé le registre les membres présents.

Projet éolien Amfrevilles-les-Champs (76) Eloignement des sites classés et inscrits

